

[← Government news](#)**Jun 16, 2026**

More care, closer to home | Plus de soins, plus près de chez vous

Alberta's government and the Alberta Pharmacists' Association have reached a new agreement to make pharmacy care more convenient, affordable and easier to access.

On this page:

[Quick facts](#)[Multimédia](#)[Multimedia](#)[Translations](#)[Faits en bref](#)

The new framework includes longer prescription refills for Albertans with stable, chronic conditions, fewer trips to the pharmacy, expanded pharmacist-led care through pilot projects in rural and remote communities, and a funding model that protects access while keeping costs sustainable.

A new compensation model enables pharmacists working in specialized care settings, including continuing care, to offer clinical services that go beyond traditional dispensing, ensuring patients receive the care they need in every setting. Albertans with stable, chronic conditions will be able to receive up to 100 days supply of their medication, reducing repeat trips and unnecessary costs.

“This agreement is about practical results: fewer trips, better access and more care closer to home. Pharmacists are trusted front-line health professionals, and by working with the Alberta Pharmacists’ Association, we are making it easier for Albertans to get the care they need, when and where they need it.”

Justin Wright, Minister, Primary and Preventative Health Services

The framework outlines how pharmacy services are funded, including the agreement between Alberta Blue Cross and pharmacies, and reinforces the Alberta Pharmacists’ Association role as the representative voice for community pharmacists.

“As both a pharmacy owner and a practicing pharmacist, I see firsthand the growing demand for care in our communities. This agreement provides important sustainability for pharmacies while ensuring we can continue to deliver high-quality care—from managing chronic conditions to providing timely access to prescriptions and vaccines—for the patients who rely on us every day.”

Aileen Jang, President, Alberta Pharmacists' Association

The three-year agreement includes a three per cent increase to pharmacy compensation in each of the first two years, with rates to be reviewed in the third year based on outcomes. For the first time in over a decade, dispensing fees for prescriptions will rise from \$12.15 to \$12.35 for prescriptions under 84 days, and from \$12.15 to \$13.50 for those of 84 days or more.

Beginning this fall, select pharmacies in rural and remote communities will offer expanded services, including health screening, point of care testing and acute condition assessments to help Albertans get faster treatment closer to home.

These pilots support efforts to improving access to critical medications, especially in many rural, remote and Indigenous communities where travel delays treatment. Authorized prescribers will be able to keep a limited supply of addiction treatment medications for urgent situations.

The new framework also includes targeted measures to protect taxpayer dollars while maintaining access to care:

- A monthly billing cap of \$13,000 for each pharmacist for clinical pharmacy services, effective June 26, 2026.
- Redesigned care plans to include more data collection, improving government's ability to assess their benefit for Albertans.
- A daily dispense list to limit which drugs are eligible for daily dispensing fees, reduce rising costs and encourage appropriate use.

Quick facts

- Approximately 1.8 million Albertans accessed clinical pharmacy services in 2025-2026.
 - Up 88 per cent since 2018-2019.

- Initial access prescribing and prescription renewals accounted for 44 per cent of clinical pharmacy services costs in 2025/26.
- Alberta currently has 4,622 community pharmacists and 1,769 community pharmacies, which is the third highest in Canada, only after Ontario and Quebec.
 - Each year, Alberta's number of pharmacists and pharmacies increase by 2 to 3 per cent.

About 99 per cent of Albertans live within 50 kilometers of a pharmacy.

Multimedia

- [Watch the news conference](#)
 - [Listen to the news conference](#)
-

Le gouvernement de l'Alberta et l'Alberta Pharmacists' Association ont conclu une nouvelle entente visant à rendre les soins pharmaceutiques plus pratiques, plus abordables et plus accessibles.

Le nouveau cadre prévoit des renouvellements d'ordonnances pour de plus longues périodes pour les Albertains atteints de maladies chroniques stables, moins de déplacements à la pharmacie, un élargissement des soins offerts par les pharmaciens grâce à des projets pilotes dans les collectivités rurales et éloignées, ainsi qu'un modèle de financement qui préserve l'accès aux services tout en assurant la viabilité des coûts.

Un nouveau modèle de rémunération permettra aux pharmaciens exerçant dans des milieux de soins spécialisés, notamment les soins continus, d'offrir des services cliniques allant au-delà de la simple délivrance de médicaments, afin que les patients reçoivent les soins dont ils ont besoin, peu importe le milieu de soins. Les Albertains atteints de maladies chroniques stables pourront obtenir jusqu'à 100 jours d'approvisionnement en médicaments, ce qui réduira les déplacements répétés et les coûts inutiles.

« Cette entente vise des résultats concrets : moins de déplacements, un meilleur accès aux soins et davantage de services près de chez soi. Les pharmaciens sont des professionnels de la santé de première ligne en qui la population a confiance. En collaborant avec l'Alberta Pharmacists' Association, nous facilitons l'accès des Albertains aux soins dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit qui leur conviennent. »

Justin Wright, ministre des Services de santé primaires et préventifs

Le cadre établit les modalités de financement des services pharmaceutiques, y compris l'entente conclue entre Alberta Blue Cross et les pharmacies, et réaffirme le rôle de l'Alberta Pharmacists' Association comme porte-parole des pharmaciens communautaires.

« À la fois propriétaire de pharmacie et pharmacienne praticienne, je constate chaque jour la demande croissante de soins dans nos collectivités. Cette entente assure une importante stabilité aux pharmacies tout en nous permettant de continuer à offrir des soins de grande qualité — de la prise en charge des maladies chroniques à l'accès rapide aux ordonnances et aux vaccins — aux patients qui comptent sur nous au quotidien. »

Aileen Jang, présidente de l'Alberta Pharmacists' Association

Cette entente de trois ans prévoit une hausse de 3 % de la rémunération des pharmacies au cours de chacune des deux premières années. Les tarifs seront réévalués au cours de la troisième année en fonction des résultats obtenus. Pour la première fois depuis plus de dix ans, les honoraires de délivrance passeront de 12,15 \$ à 12,35 \$ pour les ordonnances d'une durée inférieure à 84 jours, et de 12,15 \$ à 13,50 \$ pour celles d'une durée de 84 jours ou plus.

À compter de cet automne, certaines pharmacies situées dans des collectivités rurales et éloignées offriront des services élargis, notamment le dépistage, les analyses au point de service et l'évaluation des affections aiguës, afin d'aider les Albertains à obtenir un traitement plus rapidement et plus près de chez eux.

Ces projets pilotes appuient les efforts visant à améliorer l'accès aux médicaments essentiels, particulièrement dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones où les déplacements peuvent retarder les traitements. Les prescripteurs autorisés pourront conserver une quantité limitée de médicaments destinés au traitement des dépendances afin de répondre aux situations urgentes.

Le nouveau cadre comprend également des mesures ciblées visant à protéger les fonds publics tout en maintenant l'accès aux soins :

- Un plafond mensuel de facturation de 13 000 \$ par pharmacien pour les services pharmaceutiques cliniques, en vigueur à compter du 26 juin 2026.
- Des plans de soins repensés intégrant une collecte de données accrue, afin d'améliorer la capacité du gouvernement à évaluer leurs retombées pour les Albertains.
- Une liste de médicaments admissibles à la délivrance quotidienne visant à limiter les médicaments pouvant faire l'objet d'honoraires quotidiens, à réduire la hausse des coûts et à encourager une utilisation appropriée.

Faits en bref

- Environ 1,8 million d'Albertains ont eu recours à des services pharmaceutiques cliniques en 2025-2026.
 - Il s'agit d'une hausse de 88 % par rapport à 2018-2019.
- Les nouvelles ordonnances et les renouvellements d'ordonnances représentaient 44 % des coûts des services pharmaceutiques cliniques en 2025-2026.
- L'Alberta compte actuellement 4 622 pharmaciens communautaires et 1 769 pharmacies communautaires, soit le troisième plus grand nombre au Canada, derrière l'Ontario et le Québec.
 - Chaque année, le nombre de pharmaciens et de pharmacies en Alberta augmente de 2 à 3 %.

Environ 99 % des Albertains vivent à moins de 50 kilomètres d'une pharmacie.

Multimédia

- [Voir la conférence de presse](#)
- [Écoutez la conférence de presse.](#)

Translations

- [Arabic](#) ↓
- [Simplified Chinese](#) ↓
- [Traditional Chinese](#) ↓

- [Hindi](#) ↓
- [Korean](#) ↓
- [Persian](#) ↓
- [Punjabi](#) ↓
- [Somali](#) ↓
- [Spanish](#) ↓
- [Tagalog](#) ↓
- [Ukrainian](#) ↓
- [Urdu](#) ↓
- [Vietnamese](#) ↓

[Jobs](#)

[Staff directory](#)

[Open Government Program](#)

[Ministries](#)

[Contact us](#)

[Social media directory](#)

[Using Alberta.ca](#)

[Disclaimer](#)

[Alberta.ca privacy statement](#)

[Accessibility](#)

© 2025 Government of Alberta